

FONDS DE CONCOURS DU COTENTIN: 78 PROJETS COMMUNAUX SERONT SOUTENUS EN 2021.

Mercredi 10 novembre, Elisabeth CASTELLOTTI, Sous-Préfète de Cherbourg, David MARGUERITTE, Vice-Président de la Région et Président de l'Agglomération, Christèle CASTELEIN, V-P aux relations avec les Territoires, Cadre de vie et Ruralité, Daniel DENIS, Conseiller départemental et Jean-Pierre LEMYRE, Président de la Commission de Territoire du Val de Saire et Maire de Quettehou-Morsalines, ont fait le point sur le projet de rénovation du centre bourg de Quettehou, soutenu par le Cotentin. Cette visite était également l'occasion pour le Président David MARGUERITTE de présenter la nouvelle dotation de Fonds de Concours à l'attention de 49 nouveaux projets d'aménagements portés par les communes.

C'est au total 67 communes, sur les 129 que compte le Cotentin, qui bénéficieront cette année de l'appui financier que l'Agglomération octroie à ses communes membres via les Fonds de concours. 49 nouveaux projets, portés par 49 communes ont été ajoutés en octobre aux 29 votés en avril dernier, soit un total de 78 projets communaux soutenus par l'Agglomération.

Les Fonds de concours

L'attractivité du Cotentin est indissociable du développement des communes. Pour garantir cet équilibre territorial, l'Agglomération a reversé 5,4 Millions d'euros à ses communes membres en 2020 au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ce versement est complété par les Fonds de concours, un soutien de l'Agglomération aux investissements des communes dans leurs projets d'aménagements.

Initialement prévue à 2.5 M€, la dotation des Fonds de concours a été rehaussée récemment pour passer à 3 M€ afin de contribuer, au regard du contexte sanitaire, à donner un coup de pouce additionnel aux communes membres. Cette aide financière contribue à encourager le développement des projets de la proximité mais également à soutenir les carnets de commande des entreprises locales. Le taux d'intervention de l'Agglomération est

plafonné à 40 % maximum sur le reste à charge communal.

« Nous tenons à cette aide qui traduit la solidarité du Cotentin envers ses communes en contribuant à un aménagement et un développement équilibré du territoire communautaire. En abondant aux initiatives portées par les communes, le Cotentin soutient également l'économie locale et réaffirme sa volonté de garantir aux habitants une proximité des services au quotidien et une qualité de vie préservée », souligne David MARGUERITTE.

Les projets éligibles s'inscrivent dans l'un des trois axes suivants :

- les projets qui participent à l'atteinte des objectifs du Projet de Territoire de l'Agglomération ;
- ceux qui contribuent à l'exercice de compétences rétrocédées aux communes ;
- Et les projets d'aménagement.

« Ces Fonds de concours sont prioritairement affectés à la création, l'extension ou l'aménagement d'équipements accessibles au public : équipements sociaux, sportifs, culturels, de loisirs, valorisation architecturale, construction et réhabilitation du patrimoine, voirie » ajoute David MARGUERITTE.

Ainsi, le Cotentin va soutenir aussi bien la rénovation du restaurant scolaire de Colomby, la pose de candélabres autonomes à Saint-Floxel ou l'aménagement d'un Carver Park à Siouville-Hague.

Lancée en 2020, la Cellule d'Accompagnement à l'Emergence des Projets, répond aux communes et joue son rôle de facilitateur dans leurs démarches, afin de permettre à leurs

initiatives de sortir de terre. A noter que près de 15 millions d'euros de projets ont ainsi été prévus par les Conseils municipaux dans le Cotentin et un grand nombre d'entre eux nécessite une ingénierie de projet particulière. Un agent de l'Agglomération est ainsi pleinement mobilisé et à l'écoute des communes pour les accompagner dans le montage de leur dossier (appui dans la rédaction du cahier des charges, aide dans la recherche de financement, analyse des offres, etc.).

Avec cette cellule et le soutien via les Fonds de concours, l'Agglomération participe pleinement à la relance économique du territoire.

Coup de projecteur sur les travaux d'aménagement de bourg à Quettehou

Située sur la pointe nord-est de la péninsule du Cotentin, la commune de Quettehou, est le carrefour du Val de Saire.

Son centre bourg accueille tous types de commerces qui attirent les populations limitrophes.

Le Conseil municipal a lancé un vaste programme visant à aménager le centre bourg afin que l'espace devienne une place.

Les élus tenaient également à ce que les piétons se réapproprient les lieux, avec une mise en valeur des commerces tout en conservant un nombre de places de stationnement conséquent et une mise en accessibilité.

Le projet :

- Organiser et agir sur les modes de transport, de circulation et de stationnement et développer l'attractivité du bourg.

Les travaux :

- Création d'un giratoire urbain ;
- Stationnement réorganisé en épis ;
- Cheminements piétons avec règles d'accessibilité ;
- Plantation d'arbres le long des stationnements et des trottoirs ;
- Réhabilitation de l'éclairage public ;
- Plateaux surélevés pour accentuer la rupture de cheminement des véhicules.

Plans de financement en détail :

Le coût total du projet s'élève à **402 858 €**.

Subventions :

Etat : 46 000 € ;

Région : 74 223 € ;

Département : 139 815 € ;

Agglomération du Cotentin avec les

Fonds de concours : 22 000 € ;

Commune : 120 820 €

CONTACT :**Véronique MALASSIS-VASSE**

Directrice Transversalité et

Coordination des Politiques

Territoriales Communales

veronique.malassis-vasse@lecotentin.fr

02 50 79 16 42